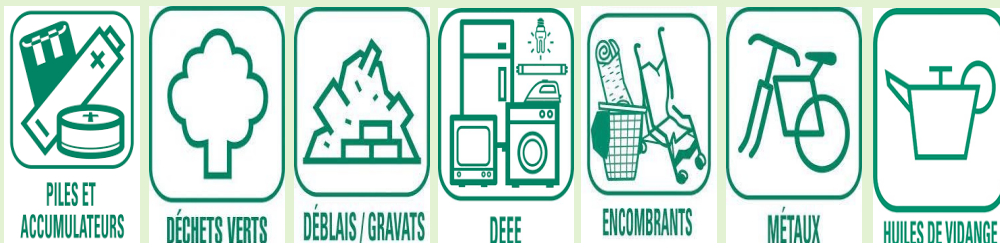


Particuliers, artisans, pour un territoire propre Adoptez le réflexe déchèterie



Les déchets autorisés en déchèterie



Les déchets non autorisés en déchèterie



Téléchargez :



<https://sentinellesdelanature.fr/>

Signalez des atteintes à l'environnement



Android



Appstore



KOUROU 2023 Écart

CALENDRIERS DES COLLECTES ENCOMBRANTS DÉCHETS VERTS ORDURES MÉNAGÈRES

	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	→	Collecte en porte-à-porte (sur rendez-vous)	0694 40 42 47 OU
	ENCOMBRANTS (matelas, séchoir, fauteuil...)	→	Collecte en porte-à-porte (selon le calendrier de collecte)	
	VÉGÉTAUX (plantes, arbres, branches, tontes de pelouse, herbes...)	→	Collecte en porte-à-porte (selon le calendrier de collecte)	
	ORDURES MÉNAGÈRES	→	En sac, dans votre poubelle ou la poubelle de votre résidence	OU (dans la borne verte)
	VERRE	→	En vrac, sans couvercle, vidé, dans la borne verte	
	EMBALLAGES ET PAPIERS À RECYCLER	→	En vrac, vidé, dans la borne bleue à opercule jaune	

Respectez les calendriers et les consignes de collecte

Direction de l'aménagement et du développement durable — Service gestion des déchets
1, rue Raymond CRESSON—Quartier CABALOU— 97310 KOUROU— Tél : 0594220017 — Fax : 0594 22 29 31
Courriel : gestion.dechets@ccds-guyane.fr



ENCOMBRANTS

— 1er MERCREDI DU MOIS —

SORTEZ VOS DÉCHETS 24 H AVANT LA COLLECTE DEVANT VOTRE DOMICILE 3 M³ MAXIMUM

janv-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6

avr-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
3	4	5	6	7

juil-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
3	4	5	6	7

oct-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6

Février 2023				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
		1	2	3

mai-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
1	2	3	4	5

août-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
	1	2	3	4

nov-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
		1	2	3

mars-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
		1	2	3

juin-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
5	6	7	8	9

sept-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
4	5	6	7	8

déc-23				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
4	5	6	7	8



En cas de non respect du
Calendrier de collecte
ou de dépôt sauvage
vous encourez une amende
de

150 € à 1500 €

Art.R632-1 — Art.R633-6

du code pénal

(3000 € si récidive)

Art.R635-8 — Code pénal

Écarts KOUROU : COLLECTE DES ENCOMBRANTS UNIQUEMENT

**DÉGRAD SARAMACA - GUATÉMALA - DÉLAISSÉ MATITI - CHEMIN DE LA CARAPA —
CHEMIN DES COMPAGNONS**

LES INTERDITS



Batteries



Gravats



Palettes



Cartons



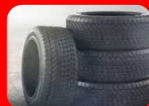
Ferraille



Ordures ménagères



Sac plastique



Pneus

ORDURES MÉNAGÈRES

— MARDI ET VENDREDI —

RENTREZ VOTRE POUBELLE APRÈS CHAQUE COLLECTE

Mardi - Vendredi	
À partir de 16H00	MATITI - WAYABO - DEGRAD SARAMACA - DELAISSÉ MATITI -
	CHEMIN DES COMPAGNONS - CHEMIN DE LA CARAPA



**ATTENTION, CES DÉCHETS NE VONT
PAS DANS LA POUBELLE !**

EMBALLAGES



VERRE

